



# Devenir membre au Golf Club de Vuissens

---

Offres 2024

---



Contact : [accueil@golfvuissens.ch](mailto:accueil@golfvuissens.ch) | 024 433 33 00



# Golf Club de Vuissens : présentation

Très bien intégré dans son cadre naturel, le Golf Club de Vuissens allie le dépaysement de la campagne verdoyante, l'histoire d'un authentique château du 13<sup>e</sup> siècle et la proximité de Lausanne. Ouvert en 2002, le Golf Club de Vuissens a su s'intégrer à son environnement, en mettant en valeur la rivière de la Petite-Glâne. Le résultat est un magnifique 18 trous par 72 de 6179 m, accessible tant aux joueurs confirmés qu'aux amateurs.

Le golf Club de Vuissens s'inscrit dans une démarche écologique et depuis 2022 est certifié GEO.



# Les bienfaits du golf, et particulièrement à Vuissens

Bienfaits Physiologiques



Un Parcours 18 trous = 10 km de marche

Bienfaits Mentaux



Cadre relaxant, au milieu de la nature, lieu calme: déconnexion garantie

Bienfaits Sociologiques



Convivialité, rencontres avec 450 autres membres



# DEVENIR MEMBRE À VUISSENS, C'EST PROFITER D'AVANTAGES DANS LE CLUB MAIS ÉGALEMENT À L'EXTÉRIEUR

## Dans le club

25% sur les greens fees invités

10% sur tout le Pro-Shop

Avantages sur les services proposés  
tel que des rabais sur les jetons de  
practice et le chariot manuel offert

Possibilité de louer un vestiaire et  
un emplacement chariot

Accès aux évènements sportifs et  
extra sportifs du club réservés aux  
membres

Possibilité de participer à la vie  
sportive du club en faisant partie  
des équipes

## A l'extérieur

Accès aux parcours de  
nos clubs partenaires à  
tarifs préférentiels:

|                   | Semaine             | Week-end            |
|-------------------|---------------------|---------------------|
| Blumisberg        | 70,00 CHF           | 70,00 CHF           |
| Gruyère *         | 70,00 CHF           | 90,00 CHF           |
| Gstaad            | 90,00 CHF           |                     |
| Interlaken        | 70,00 CHF           | 130,00 CHF          |
| Lausanne *        | 100,00 CHF          | 120,00 CHF          |
| Lavaux            | 80,00 CHF           | 110,00 CHF          |
| Les Bois          | -30,00 CHF          | -30,00 CHF          |
| Neuchâtel *       | 70,00 CHF           | 130,00 CHF          |
| Payerne *         | 60,00 CHF           | 80,00 CHF           |
| Villars           | -20%                | -20%                |
| Wallenried        | 77 CHF              | 105 CHF             |
| Pals<br>(Espagne) | Basse<br>saison 78€ | Haute<br>saison 86€ |

\*Les prix week-end nécessitent d'être accompagné  
par un membre du club en question.

# Tarifs Membres 2024

| Membre Placement (droit d'entrée acquis) |             |             | Membre locataire |            | Tarifs |  |
|--|-------------|-------------|------------------|------------|--------|--|
| Individuel                               | 2 600 CHF*  | 3 100 CHF*  | - 31 ans         | 1 900 CHF* |        |  |
| Couple                                   | 4 650 CHF * | 5 650 CHF*  | Etudiant         | 950 CHF*   |        |  |
| Semainier                                | 1 950 CHF * | 2 450 CHF * | Second           | 1 000 CHF  |        |  |
|  |             |             | Temporaire       | 900 CHF*   |        |  |

\* 80 CHF en sus et par personne pour la carte SwissGolf

**Droit d'entrée** : Le nouveau membre doit s'acquitter d'une taxe de revente/transfert à 2 000 CHF auprès du Centre Sportif du Château de Vuissens.

Le montant de l'action est ensuite déterminé entre le membre sortant et le membre acquéreur. Le club ne prend pas part aux négociations.

**Locataire** : Un membre qui ne souhaite pas acquérir un droit d'entrée doit louer une part (inclus dans la cotisation à 3 100 CHF). **Découverte** : Pour une personne n'ayant jamais été membre du club, la cotisation 2024 s'élève à 2 300 CHF.

**Offre Olympique** : Droit de jeu à fonds perdus de 5 000 CHF assorti d'une exemption de cotisation pour 2024. Cotisations suivantes au tarif membre placement.

**Membre temporaire** : En plus de la cotisation, le membre temporaire s'acquitte de ses green-fees. Il ou elle bénéficie d'un rabais de 50% sur les 15 premiers passages et de 30% à partir du 16<sup>ème</sup>.

**Membre en second** : Le membre en second doit déjà être membre d'un autre club Suisse (18 trous) et avoir sa résidence principale plus proche de son home club que du golf de Vuissens.

## Pour les entreprises :

Une entreprise peut avoir 3, 4 ou 5 droits de jeu, soit par l'obtention de 3, 4 ou 5 droits d'entrée ou par la location de ces actions. Une des parts est nominative alors que les autres sont libres.

|                                | 3 parts    | 4 parts    |
|--------------------------------|------------|------------|
| Entreprise avec droit d'entrée | 5 600 CHF  | 6 800 CHF  |
| Entreprise locataire           | 10 600 CHF | 12 800 CHF |

**Membre collaborateur entreprise**: Peuvent être membres collaborateurs les salariés d'une entreprise membre au 1er janvier de l'année pour 480 CHF/ an.



**Paul Geoffrion**

Responsable accueil

[accueil@golfvuissens.ch](mailto:accueil@golfvuissens.ch)

+41 (0)24 433 33 00

**Ines Lescudier**

Directrice

[direction@golfvuissens.ch](mailto:direction@golfvuissens.ch)

+41 (0)24 433 33 00



*Vuissens*